

Acte interruptif sur ancienne prescription trentenaire

Par **castor83**, le **26/09/2015** à **14:46**

bonjour,
un acte interruptif d'une prescription trentenaire intervenu avant la loi de 2008 peut-il prolonger la prescription au delà du délai butoir de 20 ans instauré par la nouvelle loi. en précisant que la dite prescription trentenaire (crédit bancaire à une entreprise) a été raccourcie par le nouveau régime.
merci de vos lumières car ce point n'est vraiment pas clair.